

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

101, YAKUBU GOWON CRESCENT,
ASOKORO DISTRICT,
P. M. B. 401,
ABUJA, NIGERIA
E-MAIL: cedeao@ecowasmail.net



COMMISSION DE LA CEDEAO

TEL: (234 - 9) 314-7647-9
(234 - 9) 314-7427-9
FAX: (234 - 9) 314-7646
(234 - 9) 314-3005

**DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abidjan, 23 janvier 2014

RAPPORT FINAL

Abidjan, janvier 2014.

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES
COMUNIDADE DOS ESTADOS DA AFRICA DO OESTE
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Introduction

1. Le Conseil des ministres s'est réuni le 23 janvier 2014 en session extraordinaire pour examiner le rapport du Comité Ministériel Ad-hoc de Sélection et d'Évaluation des Fonctionnaires Statutaires de la Communauté et procéder à la nomination des meilleurs candidats aux postes attribués aux États membres par la Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement tenue à Abuja le 18 juillet 2013.

2. La réunion du Comité Ministériel Ad-hoc de Sélection et d'Évaluation des Fonctionnaires Statutaires de la Communauté s'est tenue du 20 au 22 janvier 2014 à Abidjan en prélude à la session du Conseil Extraordinaire

3. Au cours de cette réunion, le Comité a procédé à l'interview des candidats aux douze (12) postes statutaires des Institutions de la Communauté et formulé des recommandations à la session du Conseil Extraordinaire

4. Ont été représentés à cette réunion les États membres suivants:

- La République du Bénin,
- Le Burkina Faso,
- La République du Cabo Verde,
- La République de Côte d'Ivoire,
- La République de Gambie,
- La République du Ghana,
- La République de Guinée,
- La République de Guinée Bissau,
- La République du Mali,
- La République du Libéria,
- La République du Niger,
- La République Fédérale du Nigeria,
- La République du Sénégal,
- La République de Sierra Léone,
- La République Togolaise.

5. La liste des participants figure en annexe au présent rapport.

I. Séance d'ouverture

6. Dans son discours de bienvenue, le Président de la Commission, M. Kadré Désiré Ouédraogo a indiqué que cette session extraordinaire du Conseil a été convoquée conformément à la Décision du quarante-troisième Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Abuja les 17 et 18 juillet 2013 et portant allocation des postes statutaires aux États Membres.

7. Il a invité le Conseil à examiner le rapport de la réunion du Comité Ministériel Ad-hoc tenue à Abidjan du 20 au 22 janvier 2014 et à nommer les candidats les plus méritants aux postes statutaires au sein des Institutions de la Communauté.

8. Enfin, le Président de la Commission a informé les membres du Conseil que les résultats du recrutement visant à pourvoir les 52 postes importants de la Commission seront présentés au Conseil pour information.

9. Dans son discours d'ouverture, le représentant du Président du Conseil, S.E.M. Ally Coulibaly a souhaité aux participants la bienvenue et leur a rappelé que la Quarante-Troisième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a élargi à 15 membres la Commission de la CEDEAO dans le but d'améliorer les capacités et les fonctions des institutions de la Communauté.

10. Il a indiqué que l'objectif de cette réunion est d'examiner le rapport du Comité Ad-hoc de Sélection et d'Évaluation des Fonctionnaires Statutaires. Il a exprimé l'espoir que leurs délibérations seront empreintes de la fraternité qui a toujours caractérisé leur session.

11. Il a souhaité plein succès aux travaux du Conseil et a déclaré ouverte la réunion.

12. Les textes intégraux des discours figurent en annexe au présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour et du Programme de Travail

13. L'ordre du jour suivant a été adopté:

I. Séance d'ouverture

- Discours de bienvenue du Président de la Commission de la CEDEAO
- Discours d'ouverture du Président du Conseil

II. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

III. Election du Bureau

IV. Présentation du Rapport de la Réunion du Comité Ad-Hoc de Sélection et d'Évaluation des Fonctionnaires Statutaires de la Communauté du 20 au 22 janvier 2014 par le président du Comité

V. Divers

- Point d'information sur le processus de recrutement aux postes prioritaires de la Commission;
- Candidature du Niger et de la Sierra Leone au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine.

VI. Adoption du rapport

VII. Séance de clôture

14. Le Conseil a également adopté l'Ordre du Jour et le Programme de Travail.

III. Election du Bureau

15. Le bureau suivant a été élu:

- Président: République de Côte d'Ivoire
- Rapporteurs: République du Ghana
République du Sénégal

IV. Présentation du rapport de la réunion du Comité ministériel ad-hoc de Sélection et d'Evaluation des Fonctionnaires statutaires de la Communauté, tenue du 20 au 22 janvier 2014

16. Le Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, M. Adji Otèth Ayassor, qui avait présidé les travaux, a présenté les recommandations du Comité ministériel ad-hoc. Il a noté à cet égard que chacun des Etats membres auxquels la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement avait attribué un poste statutaire, lors de sa Session Ordinaire du 18 juillet 2013, a présenté trois candidats aux fins de l'interview.

17. D'autre part, le Président du Comité a rappelé les directives générales régissant les interviews et expliqué en détail la procédure suivie par le Comité. Il a présenté comme suit la liste des candidats recommandés par le Comité ad-hoc :

S/N	Poste statutaire	Etat membre	Candidats recommandés
1.	Commissaire, Education Science & Culture	Bénin	Mr. Jean-Pierre Ezin
2.	Commissaire, Télécommunication et Technologies de l'Information	Cabo Verde	Dr. Isaias Barreto Olimpico da Rosa
3.	Commissaire, Industrie et Promotion du Secteur privé	Côte d'Ivoire	Mr. Kalilou Traoré
4.	Commissaire, Administration générale et Conférences	Ghana	Mr. Stephen Nartey
5.	Commissaire, Energie et Mines	Guinée	Mr Bangoura Morlaye
6.	Commissaire, Ressources humaines	Guinée Bissau	Mr Silva Monteiro João Jose
7.	Commissaire, Affaires Sociales et Genre	Sénégal	Dr. Fatimata Dia Sow

Page 4 of 8

Le Conseil a invité le Président de la Commission à s'assurer que les nouveaux Fonctionnaires statutaires puissent entrer en fonction le 1^{er} février 2014.

20. A l'issue des débats, le Conseil a félicité le Comité ministériel ad-hoc pour la qualité du travail accompli, puis a adopté le rapport.

V. Divers

- **Compte rendu sur le processus de recrutement concernant les 52 postes essentiels à la Commission**

8.	Contrôleur financier des Institutions de la CEDEAO	Nigeria	Dr. Muhammad Sani Bello
9.	Directeur général de l'OOAS	Niger	Dr. Crespin Xavier
10.	Directeur général adjoint de l'OOAS	Bénin	Dr. Laurent Aholofou Assogba
11.	Directeur général du GIABA	Côte d'Ivoire	Mr. Adama Coulibaly
12.	Directeur général adjoint du GIABA	Ghana	Mr. Brian Sapati

18. Au cours des délibérations, le Conseil a fait les observations suivantes sur le rapport.

- a) les Etats membres devront veiller à ce que les femmes soient mieux représentées sur les listes de candidats à soumettre;
- b) avant de soumettre leurs listes, les Etats membres devront veiller à ce que les profils des candidats proposés correspondent aux conditions requises pour le poste.

19. A l'issue des délibérations, le Conseil a invité le Président de la Commission à s'assurer que les nouveaux Fonctionnaires statutaires puissent entrer en fonction le 1^{er} février 2014.

20. A l'issue des débats, le Conseil a félicité le Comité ministériel ad-hoc pour la qualité du travail accompli, puis a adopté le rapport.

V. Divers

- **Compte rendu sur le processus de recrutement concernant les 52 postes essentiels à la Commission**

21. La Commission a présenté un compte rendu sur le recrutement relatif aux cinquante-deux (52) postes ouverts à la Commission. Elle a rappelé dans ce cadre qu'une dérogation spéciale avait été accordée par le Conseil des Ministres, lors de sa 68^{ème} Session Ordinaire, pour que lesdits postes soient pourvus. Conformément à cette décision et suite à la publication des annonces et à la présélection des candidats, des interviews ont été organisées du 12 novembre au 10 décembre 2013.

22. Par ailleurs, la Commission a souligné que, conformément à l'article 64 (a) du Règlement du Personnel de la CEDEAO, le Comité de gestion de la relève des cadres a approuvé, le 9 janvier 2014, le rapport portant sur les interviews, élaboré par son sous-

comité. De même, le rapport relatif aux interviews conduits par le Comité consultatif de nomination et de promotion des cadres professionnels et des agents recrutés localement, a été approuvé par le Président de la Commission le 9 janvier 2014, conformément aux dispositions des articles 63 (f) et 65 du Règlement du Personnel de la CEDEAO.

23. Le Conseil a fait des observations sur le document qui lui a été soumis pour information par la Commission, concernant les 52 postes prioritaires. Dans le respect des textes en vigueur, il a particulièrement insisté sur la nécessité de tenir compte de l'équilibre géographique et linguistique, en gardant à l'esprit les principes de solidarité et d'équité. Il a également souligné la nécessité d'accorder une chance égale à tous les Etats Membres.

24. Le Conseil a ensuite pris note du compte rendu.

- **Candidature du Niger et de la Sierra Leone au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine**

25. La République du Niger a évoqué les candidatures du Niger et de la Sierra Leone au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et en a appelé à la compréhension mutuelle entre les deux Etats concernés, pour permettre à la CEDEAO de présenter un candidat unique au Conseil, conformément aux principes de la rotation par ordre alphabétique tels que stipulés par l'Acte Additionnel de la CEDEAO du 10 janvier 2007

26. Après des échanges sur la question, le Conseil a invité le Président du Conseil et le Président de la Commission de la CEDEAO à saisir le Président de la Conférence afin de trouver une issue heureuse à cette question.

VIII. Adoption du Rapport

27. Le rapport a été adopté après amendements.

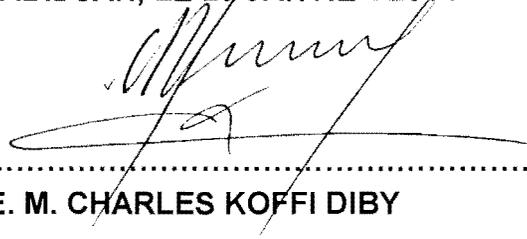
IX. Séance de Clôture

28. Une motion de remerciements adressée aux autorités ivoiriennes a été adoptée par le Comité. Le texte intégral de cette motion de remerciement est joint en annexe au présent rapport.

29. Le Président du Conseil a remercié les participants pour la qualité de leurs interventions. Il s'est félicité du bon déroulement des travaux et en particulier de la transparence du processus de sélection, ce qui a permis la validation des recommandations du Comité ministériel ad-hoc.

30. Le Président a enfin souhaité aux participants un bon retour dans leurs pays respectifs et déclaré clos les travaux de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres.

FAIT A ABIDJAN, LE 23 JANVIER 2014



.....
S. E. M. CHARLES KOFFI DIBY

**MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

PRÉSIDENT

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES

**COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO

Abidjan, le 23 janvier 2014

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 23 janvier 2014 à Abidjan, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire, pour l'hospitalité chaleureuse qui leur a été réservée durant tout leur séjour à Abidjan ainsi que les excellentes facilités mises à leur disposition afin d'assurer le succès de leurs travaux.

LE CONSEIL